



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-331**

Séance publique du

19 juillet 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20240719-266838-DE-1-1 |
| Date de signature : 23/07/2024 |
| Date de réception : lundi 22 juillet 2024 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE -
PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023**

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2024

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

La gestion du **Grand Théâtre de Provence** fait l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) confiée à l'EURL Mirabeau sous la forme d'un contrat de gestion qui a pris effet le 1er septembre 2021 et prendra fin le 31 août 2026.

Dans ce cadre et en application des articles 35 à 36 de la convention d'exploitation, il est proposé de prendre acte du rapport annuel du délégataire pour l'exercice comptable 2023.

Conformément à l'application des dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégataire transmet à l'Autorité Délégante, chaque année, un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Le contenu du rapport doit être conforme aux exigences légales et notamment aux règles applicables aux contrats de concession en vigueur et notamment aux articles R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du Code de la commande publique ou des dispositifs qui lui auront succédé.

Le rapport et ses annexes produits par le délégataire sont joints à la présente délibération. Le rapport a été présenté en CCSPL le 9 juillet 2024, qui en a pris acte.

Points marquants sur l'activité artistique du GTP sur l'année 2023 :

- L'année 2023 est un retour à un exercice « classique », après 2 années de crise sanitaire et un exercice 2022 « hors norme » lié aux opérations exceptionnelles de restructuration du groupe,
- Cette deuxième année complète de la DSP 2021-26 a été marquée par un taux record de remplissage depuis l'ouverture du Grand Théâtre de 91,7 % (hors année COVID),
- La 11e édition du Festival de Pâques en mars-avril,
- La 4e édition du temps fort « Nouveaux Horizons » en novembre, avec pour la première fois l'obtention de deux commandes d'État (aide à l'écriture de la DRAC) pour les œuvres de Camille Pépin et Sacha Blondeau,
- La 3e édition du projet « Aller vers », à la rencontre de tous les publics du territoire,
- La 2ème année du partenariat triennal avec l'Opéra national de Paris,
- Le renouvellement de la résidence (2024-26) du Cercle de l'Harmonie,
- Un parcours croisé de médiation avec le Théâtre du Jeu de Paume autour du conte,
- Les premiers résultats de la démarche RSE
- L'équipement en matériel de retransmission des concerts du GTP d'un nouvel établissement grâce au dispositif HEKO porté par ASSAMI : le Centre gériatrique Roger Duquesne (Aix)
- L'accueil du MT-28 « International Conférence on Magnet Technology », congrès international d'ITER en septembre qui fut la plus grande location entreprise réalisée à ce jour au GTP, et marquant l'aboutissement d'un travail collaboratif territorial initié en 2018,
- La clôture du dossier sortie de DSP14-21 qui s'est soldée par l'émission d'un titre de recettes,
- Et la constitution d'une provision en vue de la mise en œuvre d'un événement d'envergure sur l'espace public dans le cadre de la Biennale 2024

LES COMPTES ANNUELS 2023

L'exercice 2023 de l'EURL MIRABEAU fait apparaître un bénéfice de **97 362 €**.

Ce bénéfice (correspondant à 0,94 % des produits) résulte d'une combinaison de facteurs :

- Des subventions d'exploitation et d'investissement dont l'indexation a été supérieure aux prévisions (salaire et énergie notamment), à noter que cette même indexation s'applique au loyer,
- Un CA lié aux locations et mises à disposition d'espace record (+225 K€) lié en grande partie à l'accueil exceptionnel du MT-28 (ITER) et des prestations de service supérieures à 2022 (+180 K€),
- La provision consacrée à l'accueil triennal de l'Opéra de Paris en 2021 a permis de couvrir en grande partie les dépenses générées par l'accueil du Ballet de l'opéra de Paris cette année,
- Ces recettes supérieures ont permis d'absorber la hausse du coût de la masse salariale en grande partie liée à une augmentation générale des salaires et une réévaluation des taux horaires intermittents face à l'inflation.

Les subventions attribuées au GTP :

La subvention attribuée par la Ville s'est élevée à **5 676 400 €** (volet exploitation) et **216 000 €** (volet investissement) dont **123 354 €** de produits constatés d'avance.

Dans le cadre de la sortie de la DSP 2014-21 du Grand Théâtre de Provence, un titre de recettes d'un montant de 346 554 € a été émis en décembre 2023, ce qui explique le montant de la subvention d'exploitation de 5 329 846€ apparaissant dans les comptes, montant net de ce titre de recette.

La Direction des Affaires Culturelles de la Région PACA a versé une aide spécifique de **75 000 € TTC** pour soutenir la résidence du Cercle de l'Harmonie, et une aide aux festivals de **14 000 €** pour le temps fort Nouveaux Horizons consacrée à la création musicale.

Par ailleurs, le Conseil Régional PACA a confirmé le vote d'une aide aux activités culturelles de **400 000 €**, il a également souhaité reconduire son soutien à l'accueil de la résidence du Cercle de l'Harmonie à hauteur de **90 000€ TTC**.

Enfin, la Sacem et la Maison de la Musique Contemporaine sont venues aider la manifestation Nouveaux Horizons à hauteur respectivement de **15 000€** et **4 000€**.

Le total des subventions TTC que l'on retrouve dans les comptes MIRABEAU en 2023 s'élève à **6 029 232 €** :

- Ville d'Aix en Provence : **5 329 846 €** (subvention d'exploitation 2023 – titre de recettes émis en décembre 2023) et 216 000€ (investissement) moins 123 354 € de produits constatés d'avance soit **92 646 €** affectés sur l'exercice,
- DRAC PACA : **89 000 € TTC** soit **87 457 € HT**,
- Région PACA : **490 000 € TTC** soit **488 149 € HT**,
- Sacem : **15 000€ TTC**,
- Maison de la Musique Contemporaine : **4 000€ TTC**,

- CNV : droit de tirage de **12 133,60 €**

Tableau de suivi de la subvention d'investissement sur la DSP 21 -26 :

| Année | Subvention investissement | GER maintenance engagé (compte de résultat) | GER investissement engagé (bilan) | Solde |
|---------------|---------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| 2021 (4 mois) | 66 800 | 6 270 | - | 60 530 |
| 2022 | 206 200 | 177 788 | - | 88 942 |
| 2023 | 216 000 | 92 646 | 190 374 | 21 922 |
| TOTAL | 489 000 | 276 704 | 190 374 | 21 922 |

L'ANNÉE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

- 37** propositions artistiques différentes
- 71** représentations payantes programmées, 67 levers de rideaux dont 5 scolaires
- 1 323** artistes programmés
- 74 719** spectateurs (hors spectacles entrées libres)
- 91,7 %** de fréquentation annuelle
- 1 115** spectateurs en moyenne par représentation

L'année 2023 a témoigné de l'attractivité du GTP avec l'accueil d'interprètes et chefs de renommée internationale, de grands ensembles, des compagnies de danse internationale, des grands noms du jazz, des spectacles grand public (cirque et comédie musicale), des spectacles jeune public, des artistes de musique au monde, des œuvres classiques incontournables.

Maintien d'une politique tarifaire :

La politique tarifaire n'a pas évolué en 2023 et reste très attractive pour le jeune public, les moins de 30 ans et le champ social : les tarifs Carte 18-30 ans, le tarif enfant de moins de 18 ans, le tarif « léger ».

Ainsi, la saison 22/23 ayant confirmé le succès de la formule, le système de la « Carte Blanche » nominative est reconduit, pour un coût de 25 €.

La Carte 18-30 ans est également reconduite : pour l'achat de cette carte (15€), toutes les places de spectacles sont à 10€. Cette formule très avantageuse permet de développer le public des 18-30 ans.

Diversité géographique :

La concentration de public local (Aix-en-Provence et alentours) est encore un peu plus marquée en 2023 (55%), face à un léger recul du public de la Métropole. Le public du GTP est ainsi particulièrement bien ancré dans son territoire.

Dispositif EAC :

Depuis son ouverture, le Grand Théâtre propose à la Ville d'Aix-en-Provence des concerts de musique éligibles au dispositif EAC (Education artistique et culturelle)

En 2023, les enfants aixois ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif autour de 2 concerts : 300 places sur le concert du Sirba Octet et 259 places sur le concert du Cercle de l'Harmonie.

Respect des obligations liées aux temps forts :

Temps Fort N°1 : Festival de Pâques 2023 :

Une édition record avec plus de 29 500 spectateurs, 32 concerts (dont 5 concerts en région offerts à des publics éloignés), et 1 020 artistes invités pendant 17 jours.

Le Festival de Pâques 2023 a battu son record de fréquentation pour ses 10 ans. Du 31 mars au 16 avril, l'édition 2023 s'est déroulée sous le signe de l'excellence, du partage et de la solidarité à Aix-en-Provence mais également sur le territoire régional.

Temps Fort N°2 : Festival « Nouveaux Horizons 2023 »

Le Grand Théâtre de Provence a présenté en novembre son second Temps Fort : la 4e édition du Festival Nouveaux Horizons, festival dédié à la création musicale mondiale. Cet événement totalement gratuit, a rassemblé compositeurs et musiciens pour une résidence d'une semaine, au terme de laquelle 3 concerts se sont déroulés (du 10 au 12 novembre 2023).

Cet événement musical s'inscrit pleinement dans la démarche militante et solidaire du Grand Théâtre de Provence, qui vise à soutenir la création contemporaine et les artistes en particulier après une crise sanitaire exceptionnelle.

C'est également l'occasion de consolider le partenariat avec le Conservatoire Darius Milhaud.

Présence artistique, partenariats et actions culturelles

- Accueil en résidence du Cercle de l'Harmonie,
- 2 parcours « Immersion dans l'orchestre » avec la Maison d'Arrêt de Luynes, et découverte de l'univers et des métiers du spectacle vivant avec le Centre Social et culturel « La Provence »,
- Concerts sociaux « Hors les Murs »,
- Orchestre à l'école,
- Partenariat prestigieux avec l'Opéra National de Paris,
- Partenariat renforcé avec le Ballet Preljocaj,
- ExtraPôle : réseau et dynamisme du territoire,
- Le GTP fait partie des 12 membres fondateurs du réseau d'excellence «Provence Culture »,
- Accueil d'artistes dans les studios mis à disposition,

- Actions culturelles transversales : activités de médiation et d'activités pédagogiques,
- Représentations scolaires, les parcours scolaires avec les écoles et collèges aixois,
- Projets pédagogiques en collaboration avec l'Opéra de Paris, l'orchestre d'Avignon,
- Temps fort Momaix,
- Les retransmissions HEKO auprès des publics malades ou éloignés,
- Le Parcours « Dans les pas de l'Opéra » avec une sensibilisation à la danse dans les quartiers nord de Marseille,
- Le Parcours « Il était une fois ...le conte » en faveur des enfants placés par l'Aide sociale à l'enfance.

De plus, les équipes du GTP multiplient leurs moyens de communication dans les médias, les réseaux sociaux, la presse écrite régionale et nationale, les radios, la télévision, les vidéos, les newsletters mensuelles, les podcasts.

Locations de salles | Événementiel

Après une année 2022 qui avait permis de se rapprocher des chiffres pré-Covid, la tendance de l'année 2023 marque un net retour à la norme avec un CA de 415 109 € HT pour les locations.

En marge de la saison artistique, le Grand Théâtre de Provence a ainsi accueilli 17 locations et 7 soirées entreprises pour un montant de 436 158 € HT.

Biennale

L'année 2023 a été un temps de réflexion et de premières prises de contact autour du format que prendra le grand événement populaire qui sera mis en place le 21 septembre 2024 sur l'espace public.

Afin de financer ce projet d'envergure, une provision dédiée de 100 000 € a été prévue dans les comptes 2023 du Grand Théâtre de Provence.

Aller vers

Après le succès des deux premières éditions, ALLER VERS revient pour une saison #3 d'avril à décembre 2023 à Aix-en-Provence et Marseille, mais aussi dans les villes et villages des Bouches-du-Rhône, afin de proposer à tous les publics des rendez-vous artistiques réguliers et gratuits. Le projet soutenu financièrement par le Département et porté par le Théâtre du Gymnase.

Effectif moyen de l'année 2023

L'EURL MIRABEAU a employé en 2023 :

- 92 personnes (hors intermittents) correspondant à 59,7 ETP (contre 93 personnes pour 59,8 ETP en 2022),
- 46 personnes en CDI, (46 en 2022), correspondant à 44,6 ETP (contre 43,8 en 2022),
- 39 personnes en CDII (accueil, bar et caisse) à temps partiel (contre 42 en 2022), correspondant à 9,3 ETP (contre 9,7 ETP en 2022),

- 7 personnes en CDD (hors apprentis), correspondant à 6 ETP (identique en 2022),
- 12 artistes français et étrangers, hors Festival de Pâques (26 en 2022),
- 98 intermittents techniciens (contre 88 en 2022).

Engagement RSE du GTP :

Depuis février 2022, le Grand Théâtre de Provence s'est lancé activement dans une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Il s'agit d'un chantier de long terme pour changer les habitudes et les pratiques, tant au niveau individuel que collectif, et pour prendre soin des ressources du territoire, naturelles et culturelles, tout en continuant à proposer une programmation fidèle à l'identité du GTP.

Une démarche, 3 objectifs :

1. Mobiliser les équipes autour d'une vision commune des enjeux de RSE
2. Réaliser un diagnostic environnemental et social sur l'organisation et les activités du Grand Théâtre de Provence
3. Imaginer une politique de transition écologique et sociale, par un plan d'action

Ce rapport a été également présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 09 juillet 2024 qui en a pris acte.

Au vu des éléments visés ci-dessus et à l'examen des documents financiers fournis par le Délégué et annexés, il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport relatif à la DSP pour l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence pour l'année 2023.

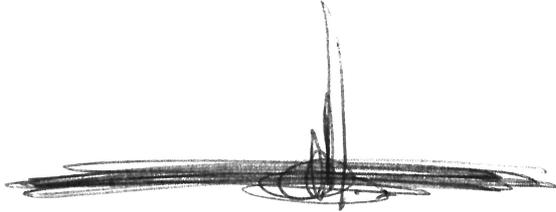
En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport relatif à la Délégation de Service Public dans le cadre de l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence sur l'exercice 2023.

DL.2024-331 - INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE
PROVENCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE
2023- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A black ink signature consisting of a vertical stroke and a horizontal stroke with a loop.

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

A blue ink signature consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»